



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits de la mer

Question écrite n° 120161

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la diminution des stocks de poissons. En effet, la grande majorité des espèces de poissons sont sauvages. En conséquence, il est impossible d'en maîtriser les stocks. Cependant, en cinquante ans, la pêche a plus que quadruplé passant de 20 millions de tonnes à près de 92 millions de tonnes. Les spécialistes ont révélé une chute libre des stocks de poissons dans tous les océans du globe. En Europe, cette disparition massive des poissons a entraîné la suppression de 66 000 emplois (13 %) dans le secteur de la pêche en huit ans. En plus d'une pêche intensive, la pollution des eaux est un facteur aggravant de la diminution massive des stocks de poissons. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à cette diminution du stock de poissons, d'une part, et quelle mesure il compte mettre en place afin de maintenir des écosystèmes riches et équilibrés d'autre part.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attentif aux évolutions de la ressource halieutique qui sont capitales pour le secteur des pêches maritimes. À cet égard, le rapport sur la situation mondiale des pêcheries et des stocks qui a été présenté lors du Comité des pêches de l'organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome en mars 2007 montre l'étendue des difficultés rencontrées dans les différentes pêcheries mondiales et la nécessité d'améliorer la gouvernance des pêches maritimes au niveau international. Aujourd'hui, celle-ci repose essentiellement sur les organisations régionales de pêche (ORP), organisations internationales compétentes pour certaines zones et certaines espèces. Le Gouvernement soutient le renforcement de ces organisations et défend, au niveau européen et international, une plus grande coopération en matière de contrôle et de lutte contre la pêche illégale, non régulée et non déclarée. Cela implique notamment le renforcement des instruments internationaux (sanctions commerciales en cas de non-respect des mesures multilatérales de gestion) mais aussi une plus grande implication des États dans la mise en oeuvre et le contrôle. Dans cet esprit, le Gouvernement a soutenu le lancement de négociations visant à établir un accord international sur les mesures de contrôle par l'État du port de débarquement et la création d'un registre des navires autorisés à pratiquer la pêche commerciale au niveau de différentes organisations régionales de pêche. De même, un processus d'évaluation de l'action de ces organisations sera mis en oeuvre, qui pourra faire appel à des évaluateurs externes, sur une base harmonisée dans le cas des organisations thonières. L'objectif est d'atteindre en 2015 le rendement maximum durable (RMD) permettant de restaurer les stocks, à des niveaux conformes aux engagements pris lors du Sommet de Johannesburg en 2002. La mise en oeuvre du plan d'avenir pour la pêche, adopté en octobre 2006 par le Gouvernement devra permettre de réaliser cet objectif. Un débat similaire est également programmé en 2007 et en 2008 au sein du Conseil de l'Union européenne sur la mise en oeuvre de ces objectifs. Enfin, il faut noter que l'ensemble des activités humaines sont à l'origine de la perte de biodiversité (pollution, dégradation des habitats, changement climatique, pêche). Cela signifie que l'on ne saurait mettre sur le compte de la seule pêche en mer la responsabilité d'une dégradation de la biodiversité et des stocks et que les politiques de protection de la biodiversité doivent prendre en compte l'ensemble de ces activités humaines. À

cet effet, la France, comme l'ensemble des pays qui ont signé la déclaration de Johannesburg de 2002 sur le développement durable, a pris l'engagement de développer un réseau d'aires marines protégées. C'est dans ce contexte que le Gouvernement français a récemment mis en place une agence des aires marines protégées.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120161

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2288

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4408